



Assemblée générale

Distr. générale
6 octobre 2017

Original : français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Soixante-huitième session

Compte rendu analytique de la 702^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 2 octobre 2017, à 15 heures

Président(e): M^{me} McCarney (Canada)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.

GE.17-17336 (F) 051017 061017



* 1 7 1 7 3 3 6 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 10.

Débat général

1. **La Présidente** ouvre le débat général en rappelant aux participants que l'objectif de cet exercice est de discuter de situations régionales et de problèmes mondiaux. Les intervenants sont priés d'axer leurs interventions sur des problèmes purement humanitaires et d'éviter les questions politiques.

2. **M. Johnson** (Togo), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que l'on compte, depuis fin 2016, plus de 65 millions de personnes déplacées de force dans le monde du fait de persécutions, de conflits, de situations de violence ou de catastrophes naturelles. En 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants, qui recommande à la communauté internationale de suivre une approche multipartite et globale afin d'alléger la pression sur les pays accueillant des réfugiés et de favoriser l'autonomie de ces derniers. Les pays en développement sont particulièrement concernés puisqu'ils accueillent 84 % de l'ensemble des réfugiés. Les pays africains continuent de maintenir leurs frontières ouvertes pour fournir abri et protection à près de 20 millions de personnes déplacées sur l'ensemble du continent. Le soutien de la communauté internationale et la stabilité des aides financières sont essentiels à la recherche de solutions durables et appropriées en Afrique. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique prend note de l'existence du Fonds de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, doté de 2 milliards de dollars, qui est chargé d'apporter une aide aux pays accueillant des réfugiés, mais souhaiterait obtenir plus de détails sur la répartition des ressources, les régions bénéficiaires et les programmes pour lesquels le Fonds sera utilisé ainsi que des informations sur les modalités de l'assistance fournie par la Banque mondiale, notamment sur le point de savoir si cette assistance se fera sous la forme de prêts ou de subventions. Conformément à l'engagement pris dans le cadre du « Grand compromis », l'utilisation d'un programme d'aide en espèces doit être généralisée en Afrique.

3. À la date du 31 juillet 2017, le budget du Haut-Commissariat pour l'Afrique était financé à hauteur de 27,5 %. Le Groupe des États d'Afrique juge cette situation très préoccupante et appelle à une hiérarchisation et à une planification claires des programmes mis en œuvre en Afrique. Il est d'autant plus préoccupé qu'une diminution du budget pour l'Afrique est planifiée pour 2018 alors qu'il n'y a pas de diminution sensible prévue du nombre de réfugiés. Le Groupe des États d'Afrique souhaite une consultation accrue entre le HCR et les pays d'accueil pour mettre en place des actions prioritaires dans l'utilisation des fonds afin de couvrir les besoins essentiels des personnes. Dans cette optique, le Groupe des États d'Afrique accueille très positivement les plans de financement pluriannuels du HCR et sa stratégie de renforcement de recherche de fonds auprès des donateurs privés.

4. **M. Sørensen** (Observateur de l'Union européenne/UE), s'exprimant également au nom de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro et de l'Albanie, dit que les besoins de financements humanitaires mondiaux ont été évalués à 23,7 milliards de dollars pour 2017, dont 13,3 milliards n'ont pas encore été provisionnés. Face à cette situation, il faudrait mobiliser des ressources supplémentaires au moyen de mécanismes traditionnels et innovants et d'un renforcement de l'efficacité. Premier donateur de l'aide humanitaire dans le monde, l'UE attend du HCR qu'il mette en œuvre les changements anticipés dans ses Orientations stratégiques 2017-2021. L'UE et ses États membres soutiennent vigoureusement la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants. Le Comité exécutif du HCR est l'instance appropriée pour assurer la mise en œuvre de mesures collectives et multilatérales afin que le Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) soit un succès. La diversité des propositions faites dans le cadre du débat sur le CRRF montre que le moment est venu d'élaborer un pacte mondial sur les réfugiés. En 2016, l'UE et ses États membres ont adopté une nouvelle approche de la question des déplacements forcés, qui est désormais axée sur le développement. Ils considèrent que la question de la protection des femmes et des filles réfugiées doit recevoir une attention prioritaire et qu'il faut donner aux femmes réfugiées les moyens d'une autonomie économique. L'UE continue de s'employer à modifier le Régime d'asile européen commun.

Les discussions se poursuivent afin de remédier aux faiblesses constatées lors de la crise de 2015-2016 liée aux déplacements de personnes et de parvenir à un système d'asile durable, efficace et humain. Dans le même temps, les États membres ont considérablement accru leurs efforts en matière de réinstallation, notamment grâce à l'application du programme européen de réinstallation de juillet 2015 et de la Déclaration UE-Turquie de mars 2016. Dans le même esprit, la Commission européenne a recommandé fin septembre 2017 d'assurer, au cours des deux années suivantes, la réinstallation de 25 000 personnes ayant besoin d'une protection internationale. Les crises liées aux déplacements de personnes se poursuivent et montrent combien la protection est importante dans les opérations humanitaires d'urgence. La crise des réfugiés au Myanmar met en avant le caractère impératif d'un accès humanitaire total aux réfugiés et d'un règlement du problème de l'apatridie. L'UE encourage le HCR à continuer de prendre part aux discussions sur le projet de pacte mondial sur les migrations.

5. **M. Quinn** (Australie), s'exprimant au nom du Groupe des amis de la campagne du HCR visant à mettre fin à l'apatridie (campagne « #IBELONG »), dit qu'il s'agit d'un groupe pan-régional d'États déterminés à voir l'apatridie disparaître d'ici à 2024. Le nombre d'États parties aux Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie est passé de 83 à 89 et de 61 à 69, respectivement, depuis le lancement de la campagne du HCR en 2014. Grâce aux réformes menées par Madagascar et la Sierra Leone, on compte désormais moins d'États qui ne permettent pas à la mère de transmettre sa nationalité à ses enfants sur la base de l'égalité avec les hommes. Le Groupe salue l'adoption de plans nationaux d'action pour lutter contre l'apatridie, notamment en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée et au Nigéria, ainsi que les efforts déployés par la Thaïlande pour que plus aucun enfant scolarisé ne soit apatride. Le Groupe accueille également avec satisfaction la loi adoptée par le Brésil pour faciliter l'acquisition de la nationalité par les apatrides. Au niveau régional, le Groupe se félicite de l'adoption du Plan d'action de Banjul de la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour l'éradication de l'apatridie 2017-2024 et du nouveau projet de Déclaration des États membres de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs. Pour éliminer l'apatridie d'ici à 2024, il importe non seulement de consolider les acquis mais aussi d'accélérer les avancées. Chargé de la prévention et de la réduction de l'apatridie, le HCR est un acteur essentiel pour parvenir à l'objectif fixé. Il devrait continuer à œuvrer avec l'Union interparlementaire afin d'encourager les pratiques optimales au niveau des États visant à prévenir et réduire les cas d'apatridie.

6. **M. Dačić** (Serbie) dit que les sessions du Comité exécutif du HCR ont lieu depuis plusieurs années dans des circonstances particulières, qui sont marquées par la crise des réfugiés et des migrants. Cette situation exige une attention particulière non seulement pour fournir à ces personnes une aide humanitaire, mais aussi pour trouver des solutions durables aux situations de déplacement prolongées. La Serbie salue l'adoption de la Déclaration de New York, convaincue que seule l'action coordonnée et conjointe de tous les États Membres de l'ONU permettra de résoudre la crise des réfugiés, qui est un problème mondial et non régional. Les consultations menées en vue de l'élaboration d'un pacte mondial sur les réfugiés et les migrants constituent un pas concret dans cette direction. Depuis 2015, la Serbie est au cœur de la route migratoire des Balkans par laquelle ont transité 900 000 migrants, fuyant la Syrie, l'Afghanistan, l'Iraq et d'autres zones de conflit pour rejoindre des pays d'Europe de l'ouest et du nord. La fermeture officielle de cette route en mars 2016, après un accord signé entre l'UE et la Turquie, a permis de réduire le nombre de personnes en transit mais a eu aussi pour conséquence de prolonger le séjour des intéressés sur le territoire des pays de transit. La Serbie demande instamment qu'une solution unique soit trouvée à l'échelle aussi bien européenne que mondiale, étant donné qu'il s'agit d'un problème planétaire, jamais vu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

7. La crise de réfugiés que connaît la Serbie doit être analysée dans un contexte plus vaste, c'est-à-dire en tenant compte du fait que le pays fait face à une situation de déplacement prolongée depuis la fin des années 1990, lorsque des centaines de milliers de réfugiés, y compris 200 000 personnes déplacées du Kosovo, ont fui les territoires de l'ex-Yougoslavie afin de trouver refuge en Serbie. La Serbie n'a pas suivi la recommandation faite par le HCR en avril 2014 tendant à ne plus accorder le statut de réfugié aux Croates déplacés entre 1992 et 1995, car les autorités serbes ont considéré que

cette recommandation avait été formulée sans consultation des intéressés et était prématurée car les réfugiés croates continuaient de rencontrer de graves difficultés pour exercer leurs droits au logement, à l'emploi et à la terre. La Serbie s'inquiète en outre de ce que cette recommandation, qui sera exécutoire début 2018, risque notamment de nuire à l'application effective du Programme régional de logement.

8. **M. Hasanov** (Azerbaïdjan) dit que son pays doit faire face au conflit non résolu du Haut-Karabakh qui oppose l'Arménie et l'Azerbaïdjan et que l'Arménie continue d'occuper militairement 20 % du territoire azéri. L'Azerbaïdjan continue de fournir une aide à plus de 640 000 déplacés internes ; cette situation ne peut plus durer. Le retour des déplacés chez eux dans des conditions pacifiques et sûres reste la priorité du Gouvernement azéri. À ce jour, 96 immeubles modernes d'habitation ont été construits et un logement a été fourni à 250 000 réfugiés et déplacés internes. Le taux de pauvreté des personnes déplacées est passé de 75 % à 12 % et, au total, 6 milliards de dollars ont été consacrés au cours des vingt années antérieures au règlement des problèmes sociaux rencontrés par les réfugiés et les personnes déplacées. Or, la complexité et la gravité de la situation ne pourront être surmontées sans l'aide de la communauté internationale. Pour permettre le retour de tous les déplacés internes chez eux, l'Azerbaïdjan a élaboré avec plusieurs organisations internationales le programme appelé « Le Grand Retour ». Ce conflit n'est pas achevé et les violations quotidiennes du cessez-le-feu et la prise de résidents pour cibles sont monnaie courante. L'Arménie se livre à une propagande pour justifier la réinstallation illégale et forcée de Syriens d'origine arménienne et d'autres personnes. Le problème auquel est confronté l'Azerbaïdjan n'est pas seulement régional, mais aussi mondial. Le principal obstacle tient à l'attitude non constructive de l'Arménie, à ses violations du cessez-le-feu et aux autres actions qu'elle mène, en violation des résolutions et décisions du Conseil de sécurité de l'ONU, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du Conseil de l'Europe.

9. **M. Mbella Mbella** (Cameroun) dit que son pays souscrit à la Déclaration faite par le Togo au nom du Groupe des États d'Afrique. L'on dénombre aujourd'hui près de 65 millions de personnes en quête d'asile dans le monde et le Cameroun en accueille 400 000 représentant 33 nationalités, dont 90 581 Nigériens fuyant les exactions commises par Boko Haram et 232 917 Centrafricains fuyant l'instabilité politique et le conflit. À cela viennent s'ajouter 235 913 personnes déplacées à l'intérieur du pays. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement, en collaboration avec le HCR, a ouvert huit camps fournissant une aide sous différentes formes. En outre, il affecte chaque année environ 6 milliards de francs CFA (13,5 millions d'euros) à la protection des réfugiés, ce qui représente un énorme sacrifice pour le pays. M. Mbella Mbella dit que le 2 mars 2016, un Accord tripartite pour le rapatriement des réfugiés nigériens au Cameroun a été signé entre le Cameroun, le Nigéria et le HCR et qu'une rencontre entre les parties s'est tenue le 10 août 2017 à Abuja dans le cadre de sa mise en œuvre ; les allégations selon lesquelles le Cameroun procéderait à des expulsions forcées de réfugiés sont donc infondées. Des dispositions ont été prises pour délivrer des cartes d'identité biométriques aux réfugiés et des négociations sont menées sur la conclusion d'un accord tripartite Cameroun-Centrafricain-HCR. En outre, le Cameroun a organisé un atelier portant sur l'internalisation de la Convention de Kampala qui se tiendra les 10 et 11 octobre 2017 à Yaoundé.

10. **M. Dambazau** (Nigéria) dit que son pays, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention relative au statut des réfugiés et de ses protocoles, a créé la Commission nationale pour les réfugiés, dont la portée est en train d'être élargie aux migrants et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays. D'une part, il rappelle que le pays a accueilli depuis les années 1960 de nombreux migrants, qui sont actuellement au nombre de 3 000. D'autre part, il souligne qu'en raison de l'extrémisme violent de Boko Haram, en particulier dans le Nord-Est du pays, un nombre sans précédent de Nigériens ont fui le pays pour rejoindre le Tchad, le Cameroun et le Niger ; au 1^{er} mars 2017, on y comptait 200 346 réfugiés nigériens. Aux fins de leur rapatriement dans la sécurité et la dignité, l'Accord tripartite pour le rapatriement volontaire des réfugiés nigériens au Cameroun a été signé entre le Nigéria, le Cameroun et le HCR. Un tel accord serait également nécessaire avec le Tchad et le Niger. Force est malheureusement de constater que les autorités camerounaises entravent le rapatriement des réfugiés nigériens au Cameroun, comme

indiqué dans le rapport de Human Rights Watch de septembre 2017. D'autres actes de violence ont également été commis, notamment dans la péninsule de Bakassi.

11. D'après la matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), on compte 1,89 million de personnes déplacées dans les 6 États du Nord-Est, dont 1,7 million dans les États de Borno, Yobe et Adamawa. En tout, c'est plus de 14 millions de personnes qui nécessitent une assistance humanitaire. La plupart des personnes déplacées souhaitent retourner chez elles, mais la situation actuelle ne le permet pas. Pour y remédier, le Plan Buhari et d'autres programmes ont été mis en œuvre en 2016. En outre, afin de mieux coordonner les efforts nationaux et internationaux et de faire face à la crise dans le Nord-Est, le Ministère de l'intérieur organisera un séminaire à Abuja les 15 et 16 novembre 2017 et invite le HCR à y participer. Dans la même optique, il élabore également un plan national pour la sécurité et la sûreté, et la Commission nationale pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées, un plan national pour les personnes déplacées. D'autres efforts sont en outre déployés, notamment par l'État de Borno, pour reconstruire les maisons et les infrastructures publiques endommagées et pour préparer le retour des réfugiés.

12. **M. Mkhize** (Afrique du Sud) dit que son pays souscrit à la Déclaration faite par le Togo au nom du Groupe des États d'Afrique, à la Déclaration de New York et aux pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés qui devraient être adoptés en 2018. Sachant que le continent africain compte le plus grand nombre de personnes déplacées, le HCR doit aider la communauté internationale à trouver des moyens de partager cette responsabilité tout en s'attaquant aux causes profondes des déplacements, à savoir le sous-développement. Il importe de travailler dans les domaines de l'allègement de la dette, de l'accès au marché, du commerce équitable, du transfert des technologies, de la promotion de l'investissement étranger direct, de l'intensification des efforts pour atteindre les objectifs de développement, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de l'investissement dans les infrastructures de santé, de l'éducation, du développement culturel et du respect de la souveraineté. À cet égard, l'Afrique du Sud reconnaît le rôle positif joué par les réfugiés dans son Plan national de développement – Vision 2030 et son Livre blanc sur la migration internationale. Ayant reçu plus d'un million de demandes d'asile entre 2006 et 2015 (l'équivalent d'un tiers de toutes les demandes reçues par l'Union européenne), le pays s'est employé à améliorer la gestion des demandes d'asile, qui ont toutes été traitées. Les demandeurs d'asile déboutés et les migrants illégaux sont rapatriés dans leur pays d'origine dans des conditions humaines. Pour ce faire, l'Afrique du Sud coopère notamment avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les commissions sud-africaines de défense des droits de l'homme. M. Mkhize fait enfin observer que l'Afrique du Sud est l'un des rares pays à avoir adhéré sans réserve aux conventions relatives aux réfugiés.

13. **M. Baloch** (Pakistan), soulignant que plus de 65 millions de personnes sont déplacées dans le monde, dont 86 % sont accueillies dans des pays en développement, et rappelant qu'un demi-million de Rohingyas ont fui en l'espace d'un mois le Myanmar en raison des persécutions qu'ils y subissaient, estime qu'il faut mettre l'accent sur la coopération internationale, le partage des responsabilités et le règlement des causes profondes des déplacements. Le Pakistan accueille des réfugiés afghans depuis plus de trente-six ans et leur offre un accès à l'éducation, aux soins de santé et à des moyens de subsistance. En outre, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de gestion et de rapatriement des Afghans, le Gouvernement pakistanais appuie leur retour volontaire dans la sécurité et la dignité, ce pourquoi il a doublé l'aide au retour en 2016, la faisant passer de 200 dollars des États-Unis à 400 dollars. Il s'inquiète donc de ce que le HCR compte réduire le budget alloué aux opérations en Afghanistan et le montant de l'aide au retour. M. Balloch dit que son pays travaille toujours dans le cadre de la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans, qui prendra fin en décembre 2017, et, dans son prolongement, compte poursuivre avec la Stratégie pour des solutions régionales à l'intention des réfugiés afghans en accordant la priorité au retour volontaire, à la réintégration durable et au soutien aux pays d'accueil. Toutefois, il n'est pas favorable à la réintégration locale et considère que le processus doit être pris en main par les Afghans.

14. **M. Henshaw** (États-Unis d'Amérique) dit que les États-Unis adhèrent au Cadre d'action global pour les réfugiés et au Pacte mondial sur les réfugiés et énumèrent les contributions apportées aux différents pays. Ainsi, pour aider les Rohingya fuyant les violences au Myanmar, 32 millions de dollars supplémentaires ont été alloués, portant le montant total de l'aide fournie en 2017 à 95 millions de dollars. Cette aide restant néanmoins insuffisante, les États-Unis demandent au Gouvernement du Myanmar de laisser les organisations humanitaires internationales accéder à l'État de Rakhine. S'agissant de la Syrie, les États-Unis ont annoncé le 21 septembre la fourniture de 697 millions de dollars supplémentaires, portant le montant total de l'aide apportée en 2017 à 1,4 milliard de dollars. En ce qui concerne le bassin du lac Tchad, les actes barbares commis par Boko Haram et l'État islamique (EIIL) ont engendré une des pires crises humanitaires que l'Afrique ait connues et les États-Unis saluent à cet égard la signature de l'Accord tripartite pour le retour volontaire des réfugiés. En ce qui concerne le Soudan du Sud, les camps de réfugiés doivent continuer à accueillir uniquement des civils et il faut empêcher la participation d'acteurs armés dans le cadre de l'assistance humanitaire. Rappelant la démarche globale adoptée par la communauté internationale avec le Plan d'action global pour les réfugiés indochinois et la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale, M. Henshaw dit que la même possibilité se présente aujourd'hui avec le Cadre d'action global pour les réfugiés et le Pacte mondial sur les réfugiés et souligne que les États-Unis collaborent à la mise en œuvre du Cadre dans la région.

15. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) précise les modalités d'allocation des fonds IDA 18 de la Banque mondiale, mélange de dons et de prêts à taux très favorables de l'Association internationale de développement qui seront versés à 13 pays, dont 12 pays africains. Il remercie la Commission européenne d'avoir demandé aux États membres de prévoir 50 000 places supplémentaires en vue de la réinstallation de réfugiés et félicite l'Union européenne pour la réforme de son système d'asile. Il salue l'action des pays africains en faveur des réfugiés et se félicite de la conclusion d'un accord tripartite entre le Cameroun, le Nigéria et le HCR en vue du retour volontaire des réfugiés. Il partage l'analyse de plusieurs délégations sur la nécessité d'une meilleure coordination des efforts nationaux et internationaux dans cette région. Par ailleurs, le HCR continuera d'appuyer les efforts de la Serbie en vue du règlement de la situation des réfugiés croates. Le Haut-Commissaire salue aussi les investissements consentis par l'Azerbaïdjan pour aider notamment les personnes déplacées de longue date. Il félicite le Pakistan pour son action en faveur des réfugiés afghans depuis quarante ans et prend note de la proposition de trouver des applications régionales au Cadre d'action global pour les réfugiés. Il remercie enfin les États-Unis pour leur engagement en faveur de ce cadre.

16. **M^{me} Dlamini** (Observatrice du Swaziland) dit que son pays est déterminé à continuer d'offrir aux réfugiés un foyer de remplacement en attendant que les conditions soient réunies pour leur permettre de retourner dans leur pays. Le projet de loi sur les réfugiés est en phase finale d'adoption, et les réfugiés auront droit à une aide juridique au titre d'un autre projet de loi récemment déposé. Le Swaziland appelle les décideurs politiques de tous les pays à faire en sorte que les réfugiés et demandeurs d'asile puissent se reconstruire dans la paix et la dignité.

17. **M. Madula** (Observateur du Malawi) dit que son pays a adhéré à la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et à la Convention sur les réfugiés en Afrique de 1969, et qu'il accueille des réfugiés depuis plus de quarante ans. Le Malawi compte plus de 3 200 demandeurs d'asile mozambicains dans le camp de Luwani ; un accord tripartite en vue de leur rapatriement devrait être signé prochainement. En outre, plus de 30 000 réfugiés du Rwanda, du Burundi et de la République démocratique du Congo sont hébergés au camp de Dzaleka. Ils sont autorisés à travailler et la Constitution leur garantit les mêmes droits qu'aux citoyens malawiens. Le Gouvernement a à cœur de leur permettre d'être autonomes et sollicite pour ce faire une assistance financière. Le Malawi continue de faire face au défi de la migration mixte, et reçoit plus de 400 nouvelles personnes par mois. Il remercie les États-Unis d'Amérique, le Canada et l'Australie d'avoir accepté de réinstaller des réfugiés venus du Malawi, et encourage les pays de la Corne de l'Afrique et de la région des Grands Lacs à faciliter le retour volontaire de leurs ressortissants. En collaboration avec le HCR, le Gouvernement travaille à l'établissement du nouveau camp de Katiri (Kalonga), qui devrait permettre de désengorger le camp de réfugiés

de Dzaleka. Le Malawi, déterminé à continuer d'aider autant que possible les réfugiés et demandeurs d'asile, en appelle au soutien financier de la communauté internationale.

18. **M. Fatty** (Observateur de la Gambie) remercie la communauté internationale et le système des Nations Unies pour le soutien que son pays a reçu lorsqu'il était dans une impasse politique. La Gambie s'associe à la déclaration faite par le Togo au nom du Groupe des États d'Afrique et soutient le Nigéria dans sa lutte contre le terrorisme, lequel est à l'origine de nombreux déplacements de population vers les pays voisins. La majorité des réfugiés accueillis par la Gambie sont bien intégrés, même si l'absence de documents d'identité de leur pays d'origine peut compliquer leur situation. Le Ministère de l'intérieur distribue des permis de résidence à long terme aux réfugiés ayant choisi de rester en Gambie en vue de faciliter leur naturalisation. La Commission des réfugiés organise des activités de formation, enregistre les réfugiés et évalue leur situation pour leur apporter une aide adaptée. Ces mesures ont permis de faire passer le nombre de réfugiés de plus de 11 000 à environ 7 900. Par ailleurs, la Gambie a ratifié les deux Conventions des Nations Unies sur l'apatridie, et elle a récemment accueilli la Réunion ministérielle régionale pour l'adoption et la validation du Plan d'action de Banjul de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest pour l'éradication de l'apatridie. Le pays a élaboré un plan quinquennal pour mettre un terme à l'apatridie et collabore avec le HCR et les acteurs concernés afin de recenser les enfants nés en Gambie mais non enregistrés à l'état civil. La Gambie remercie le HCR et les autres partenaires de développement d'avoir facilité le retour volontaire d'une quarantaine de familles de réfugiés, et souligne l'attachement du nouveau Gouvernement aux principes de bonne gouvernance et au respect de l'état de droit.

19. **M. Mohamed** (Djibouti) dit que sa délégation souscrit à la déclaration faite par le Togo au nom du Groupe des États d'Afrique. Environ 27 000 réfugiés sont accueillis à Djibouti dans les trois camps d'Ali-Addeh, Holl-Holl et Markazi et dans les zones urbaines. La plupart sont d'origine somalienne, éthiopienne, yéménite ou érythréenne. Les demandeurs d'asile venant du Yémen ou de Somalie sont reconnus réfugiés *prima facies*. En janvier 2017, la loi nationale sur les réfugiés a été promulguée, et l'élaboration des décrets d'application correspondants est en cours en vue de garantir la protection des droits fondamentaux des réfugiés. L'organe gouvernemental en charge de l'assistance aux réfugiés verra prochainement ses moyens renforcés, avec l'appui technique du HCR. Conformément au mémorandum conclu entre le Ministère de l'éducation nationale et le HCR, des enfants réfugiés sont désormais scolarisés dans le système éducatif national. Le Gouvernement djiboutien, avec l'appui du HCR, met en œuvre le Cadre d'action global pour les réfugiés en matière d'accès aux soins de santé, à l'eau et aux moyens de subsistance, et soutient l'autonomisation des réfugiés de longue date grâce à des formations professionnelles et des activités génératrices de revenus. Par ailleurs, Djibouti a facilité le rapatriement de 589 réfugiés somaliens, et 54 réfugiés somaliens et érythréens ont été réinstallés aux États-Unis et au Canada. La République de Djibouti soutient l'action du HCR et appelle à une plus grande solidarité internationale pour la gestion des réfugiés dans les pays à faible revenu.

20. **M. Bazoun** (Observateur du Niger) dit que son pays souscrit à la déclaration prononcée par le Togo au nom du Groupe des États d'Afrique. Il fait part de la très grande préoccupation de son Gouvernement devant l'ampleur des déplacements forcés de personnes dans le monde et notamment au Myanmar. Depuis dix ans, le Niger pour sa part a dû faire face successivement au retour massif de ses ressortissants de Côte d'Ivoire et de Libye, à l'afflux de plus de 60 000 réfugiés maliens du fait de la crise libyenne, puis à l'arrivée de 110 000 réfugiés nigériens chassés par la montée en puissance de Boko Haram. Les actions de cette organisation terroriste ont aussi provoqué le déplacement forcé de 130 000 personnes dans la région de Diffa. Dans les zones frontalières avec le Mali et avec le Nigéria, le Gouvernement déploie des efforts militaires et financiers considérables pour assister et protéger les déplacés et les populations qui les accueillent, ce qui a pour effet de distraire des ressources importantes destinées aux services sociaux de base. Sachant que la durée moyenne de l'asile d'un réfugié en Afrique est de dix-sept ans, il convient d'accompagner en profondeur l'intégration socioéconomique des réfugiés plutôt que de les confiner dans des camps dans l'attente hypothétique du retour à la paix. Aussi le Niger met-il en place d'importants programmes d'urbanisation pour permettre aux réfugiés de vivre en dehors des camps, au contact des populations locales. Par ailleurs, le Niger se situe sur

l'une des routes de la migration mixte vers l'Europe. Cette dynamique de migration appelle à une réflexion commune, au-delà des arguments simplistes des uns et des autres, sur les deux rives de la Méditerranée. Il est urgent de mettre en œuvre de manière conséquente le plan de La Valette et de traduire en actes les discours sur la solidarité et la coopération entre l'Afrique et l'Europe.

21. **M. Aye** (Observateur du Myanmar) dit que son pays s'engage à accorder la priorité à la paix et à la réconciliation nationales. S'agissant de la situation dans l'État de Rakhine, le Gouvernement avait mis en place un comité central en faveur de la paix et du développement et constitué une commission consultative pour l'État de Rakhine sous la présidence de Kofi Annan. Cependant, le 25 août, juste après l'annonce de la mise en œuvre des recommandations de la commission consultative et un jour avant la publication du rapport final de cette commission, l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan (ARSA) a attaqué 30 postes de police, tuant et blessant plusieurs membres du personnel de sécurité et entraînant le déplacement de nombreuses personnes. Les forces de sécurité nationales ont alors mené des opérations de sécurité pour éviter les dommages collatéraux et apporté une aide humanitaire à toutes les communautés déplacées. Une visite sur le terrain a notamment été organisée le 27 août. L'implication d'organisations terroristes a accentué la menace sur la sécurité nationale et compromis les efforts de stabilisation. Une réunion de coordination a été organisée le 4 septembre avec des partenaires internationaux, dont l'ONU et la Croix-Rouge. Bien que les conditions de sécurité se soient améliorées et que plus aucun affrontement armé n'ait éclaté depuis le 5 septembre, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la stabilité de la région et y instaurer une paix, une harmonie et un développement sur le long terme. À cet égard, un décret présidentiel portant création d'un comité pour la mise en œuvre des recommandations sur l'État de Rakhine a été adopté le 12 septembre. Il faut veiller à ce que toutes les communautés touchées par la crise reçoivent la même assistance, sans discrimination. La prochaine priorité nationale est de faciliter le retour volontaire en toute sécurité des réfugiés qui ont fui au Bangladesh et de leur fournir des services d'éducation et de santé sans discrimination.

22. **M^{me} Koné** (Côte d'Ivoire) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le Togo au nom du Groupe des États d'Afrique. La Côte d'Ivoire, qui œuvre depuis longtemps en faveur de la protection des réfugiés, a marqué cet engagement dans sa nouvelle constitution de 2016. Le Gouvernement prévoit en outre d'adopter une loi sur l'asile et l'établissement de passeports pour les réfugiés vivant sur le territoire ivoirien. Le soutien du HCR a permis le retour volontaire de plus de 90 % des 300 000 réfugiés ivoiriens en moins de six ans. En vue de mettre en œuvre la Déclaration d'Abidjan sur l'éradication de l'apatridie, le Gouvernement a notamment, d'une part, accordé la nationalité ivoirienne à une quinzaine de milliers de descendants d'immigrés nés sur le sol ivoirien et, d'autre part, financé l'établissement d'actes d'état civil et la délivrance de certificats de nationalité et de cartes d'identité à plus de 610 055 Ivoiriens sans papiers de 16 ans et plus. En outre, une opération d'enregistrement à l'état civil a permis à 1 165 325 élèves d'obtenir des documents d'identité.

23. **M. Onék** (Ouganda) dit que son pays, qui accueille 1,35 million de réfugiés, dont 1 million provenant du Soudan du Sud et 80 % de femmes et d'enfants, poursuivra sa politique de porte ouverte à l'égard des réfugiés. Il est urgent de revoir à la hausse la modique somme de 0,4 dollar accordée à chaque réfugié. Le pays entend améliorer ses mécanismes existants d'accueil et de gestion plutôt que d'en créer d'autres. L'Ouganda, qui met en œuvre le Cadre d'action global pour les réfugiés depuis plus de cinquante ans, propose d'apporter son expertise dans la gestion des réfugiés aux pays qui le souhaitent. Il est urgent d'octroyer davantage de ressources aux communautés qui accueillent des réfugiés. Il est regrettable que le Cadre d'autonomisation des réfugiés et des hôtes n'ait pas véritablement été appliqué dans la pratique et ne soit pas suffisamment financé. L'Ouganda a commencé à bénéficier d'un prêt octroyé par la Banque mondiale et ne doute pas que celui-ci permettra d'améliorer la situation en matière d'asile. Le Gouvernement a mis en place un système de gestion des informations relatives aux réfugiés qui a permis de procéder à la vérification de la situation de 80 % des réfugiés, en collaboration avec le HCR. Le pays espère que les conflits qui sévissent au Soudan du Sud et dans le reste de la région prendront rapidement fin. Il espère également que les initiatives de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Déclaration de Nairobi sur les solutions durables pour les réfugiés somaliens de mars 2017 et les initiatives prises par

le Burundi dans le cadre des pourparlers parrainés par la Communauté d’Afrique de l’Est permettront de mettre un terme au conflit en Somalie. D’après une étude menée en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la contribution annuelle de l’Ouganda à la crise des réfugiés s’élève à 342 millions par an.

24. **M^{me} Røsland** (Norvège) félicite le Bangladesh pour ses efforts dans l’accueil des Rohingyas. Elle indique que tous les États devraient intensifier leurs efforts dans le contexte du Cadre d’action global pour les réfugiés. La Norvège a trois grandes priorités : l’accès à l’éducation des enfants victimes de conflits et de crises, à laquelle elle consacre 8 % de son assistance humanitaire ; l’aide financière, notamment sous la forme d’une assistance en espèces et de fonds non préaffectés, afin de préserver la dignité et l’indépendance des pays bénéficiaires et de stimuler leur économie (sur les 118 millions de dollars qu’elle a versé au HCR en 2016, 40 millions étaient non préaffectés) ; et la protection des déplacés et le renvoi des personnes qui n’ont pas besoin de protection internationale. Bien que la question des personnes déplacées dans leur propre pays soit abordée dans la Déclaration de New York, aucune stratégie n’a encore été élaborée au niveau international. S’agissant du conflit en Syrie, la Norvège rappelle que le retour de personnes déplacées ne doit se faire que s’il n’y a plus de risques pour leur sécurité et si les personnes concernées n’ont plus besoin d’une protection internationale. Cette année, la Norvège a versé 22 millions de dollars au HCR au titre de l’aide à la Syrie et aux pays voisins et elle prévoit d’en verser 3 autres millions.

25. **M. Kampyongo** (Zambie) dit que la Zambie poursuit sa politique de porte ouverte à l’égard des réfugiés. Chaque jour, des demandeurs d’asile en provenance de la République démocratique du Congo traversent la frontière pour rejoindre les plus de 6 000 réfugiés congolais qui sont déjà arrivés en Zambie depuis janvier 2017, dont plus de 3 000 depuis le 30 août dernier. Ils fuient principalement les conflits qui sévissent dans certaines régions des provinces du Tanganyika et du Haut-Katanga. Le Gouvernement a élaboré un plan d’intervention et mis en place un centre de transit pour accueillir les réfugiés dans le nord du pays. M. Kampyongo, souscrivant à la déclaration faite par le Togo au nom du Groupe des États d’Afrique, déplore le manque de ressources allouées à la question des réfugiés en Afrique. La Zambie félicite les pays pilotes du Cadre d’action global pour les réfugiés. À l’aide d’un programme d’intégration locale financé notamment au moyen de contributions des Gouvernements du Canada, des États Unis et du Japon, elle a accordé un droit de séjour à plus de 20 000 anciens réfugiés angolais et rwandais. Plusieurs problèmes se sont posés dans la mise en œuvre de ce programme, notamment le manque de ressources humaines et financières. La Zambie se réjouit de bénéficier de l’aide de 2 milliards de dollars accordée par la Banque mondiale aux pays qui accueillent des réfugiés. Elle espère devenir elle aussi pays pilote du Cadre d’action global pour les réfugiés. Pour élargir l’espace disponible pour les demandeurs d’asile et améliorer le régime national de protection, le pays a élaboré une nouvelle loi sur les réfugiés qui transpose en droit interne la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967 ainsi que la Convention de l’Union africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969.

26. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) se félicite des efforts déployés par les différents pays et du soutien qu’ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat.

La séance est levée à 18 heures.